PROGRESS

PRESTATION

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

PROGRESS a été habilité par France VAE en tant qu'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) pour vous accompagner dans votre démarche de VAE sur les titres professionnels de niveau V du secteur Sanitaire et Social.

Pour toute information relative à cette démarche, vous pouvez consulter le site dédié https://vae.gouv.fr/

OBJECTIFS DE LA PRESTATION

- Valoriser, tant à l'écrit qu'à l'oral (entretien avec le jury), vos compétences professionnelles en vue de l'obtention totale ou partielle du titre visé.

PRÉREQUIS

- Résider en France.
- Être salarié du privé, demandeur d'emploi (indemnisé ou non), aidant familial ou bénévole.
- Justifier de compétences liées au titre visé via une expérience professionnelle, personnelle, de bénévolat ou de volontariat.

ÉTAPES D'ACCOMPAGNEMENT

- Dépôt de la candidature sur le site France VAE
- Etude de faisabilité par votre architecte accompagnateur de parcours
- Accompagnement méthodologique à la préparation du titre visé
- Entretien avec le jury
- Entretien bilan

ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT PROGRESS

- Un interlocuteur unique – votre AAP – tout au long de votre accompagnement

- Des consultants expérimentés à l'identification et la valorisation des compétences professionnelles

- Une connaissance précise et actualisée des référentiels de certification

- Accompagnement individualisé et adapté à vos attentes, vos besoins et votre situation :

  Présentation des référentiels
  - Référentiel Emploi Activités Compétences du titre visé.
  - Référentiel d'évaluation du titre visé avec présentation et des attendus écrits.

  Accompagnement à la rédaction des écrits
  - Conseils à la rédaction avec présentations d'outils sur l'écriture professionnelle.
  - Proposition d'outils spécifiques selon les attendus du titre visé.
  - Ciblage des actions, réalisées par le candidat, à valoriser sur les écrits.

  Correction des écrits
  - Relecture et corrections, suggestions d'amélioration le cas échéant.

  Préparation à l'oral
  - Présentation détaillée de l'épreuve orale du titre visé.
  - Proposition d'outils de préparation à l'oral le cas échéant
  - Examen blanc

- Durée de l'accompagnement adaptée à vos besoins, comprise en moyenne entre 6 et 8 mois (ne pourra pas excéder 12 mois, sous réserve d'en faire une demande argumentée et justifiée).

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Intervenantes
  - Clarisse FRABOULET : Formatrice, Conseillère en Insertion Professionnelle, référente entreprises
  - Léonie BACELON : Formatrice, Conseillère en Insertion Professionnelle, référente handicap et égalité professionnelle
  - Flavie MEGELINK, Formatrice, Conseillère en Insertion Professionnelle

- Effectif
  - Accompagnement principalement en individuel
  - Sessions en collectif le cas échéant – maximum 6 personnes

- Lieux d'accompagnement
  - en présentiel dans nos locaux (2 Impasse Michel Labrousse, 31100 TOULOUSE)
  - en distanciel via un lien ZOOM

- Moyens matériels
  - Une salle informatique est mise à disposition pendant la durée de l'accompagnement
  - Des ressources à distance accessibles 24h/24 via un drive partagé

- Prestation accessible aux personnes en situation de handicap.
  Respect de l'égalité des chances.
  Référente handicap : Léonie BACELON

Lieu de
FORMATION

Cabinet PROGRESS
Maison des Lois
2 impasse Michel Labrousse
Basso Cambo - 31100 Toulouse